

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1390

30 mai 2014

### SOMMAIRE

<b>Aguila PAI S.à r.l.</b> .....	<b>66716</b>	<b>Immo Concept Sàrl</b> .....	<b>66679</b>
<b>Alba Master Company S.A.</b> .....	<b>66680</b>	<b>Impact-Lux S.à.r.l.</b> .....	<b>66678</b>
<b>Amiavy</b> .....	<b>66690</b>	<b>Ishtar Holding S.à r.l.</b> .....	<b>66709</b>
<b>Apollo TR Emerging Markets Holdings (Lux) S.à r.l.</b> .....	<b>66681</b>	<b>KG Participações S.à r.l.</b> .....	<b>66675</b>
<b>Arcomex S.à r.l.</b> .....	<b>66691</b>	<b>Le Lac S.A.</b> .....	<b>66674</b>
<b>Arno Bijoux Sàrl</b> .....	<b>66677</b>	<b>LPSS - Global Property Securities S.à r.l.</b> .....	<b>66712</b>
<b>Beckman Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66674</b>	<b>Lux2B Property S.à r.l.</b> .....	<b>66675</b>
<b>Belaventur S.à r.l.</b> .....	<b>66679</b>	<b>LUXSECURITY Luxembourg S.A.</b> .....	<b>66674</b>
<b>BKCompta S.à r.l.</b> .....	<b>66678</b>	<b>Marnatmaj Holding S.A.</b> .....	<b>66713</b>
<b>B.R.C. Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>66677</b>	<b>Mila Real Estate S.A.</b> .....	<b>66680</b>
<b>CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>66679</b>	<b>Multilateral Trade SPF S.A.</b> .....	<b>66680</b>
<b>Electronique Commerciale Européenne S.A.</b> .....	<b>66676</b>	<b>OLSOMMER Rémy S.à r.l.</b> .....	<b>66714</b>
<b>Energy &amp; Property S.A.</b> .....	<b>66720</b>	<b>Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)</b> .....	<b>66694</b>
<b>ESO Business</b> .....	<b>66719</b>	<b>Parkland</b> .....	<b>66715</b>
<b>Euma S.à r.l.</b> .....	<b>66676</b>	<b>Patinvest S.A.</b> .....	<b>66675</b>
<b>EWA Group S.A.</b> .....	<b>66719</b>	<b>PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l.</b> .....	<b>66715</b>
<b>F9 International Investor S. à r.l.</b> .....	<b>66702</b>	<b>PEF Route d'Arlon Investment S.A.</b> .....	<b>66715</b>
<b>Facile Solution S.à r.l.</b> .....	<b>66676</b>	<b>Rollcapital</b> .....	<b>66694</b>
<b>Faya Meubles Marques</b> .....	<b>66719</b>	<b>Salomon Werner Hab Privée Group</b> .....	<b>66720</b>
<b>FinnAust Mining S.à r.l.</b> .....	<b>66676</b>	<b>Sothale S.à r.l.</b> .....	<b>66702</b>
<b>Game Design Entertainment SA</b> .....	<b>66693</b>	<b>Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>66698</b>
<b>Imagine Investments S.à r.l.</b> .....	<b>66678</b>	<b>Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.</b> .....	<b>66709</b>
<b>Immo Concept Sàrl</b> .....	<b>66708</b>	<b>Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.</b> .....	<b>66705</b>

**Le Lac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 162.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045907/10.

(140053016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**LUXSECURITY Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, 41A, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 160.991.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 05.03.2014, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Capellen.

Référence de publication: 2014045941/11.

(140052930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Beckman Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 92.166.803,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 164.518.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 mars 2014 que:

- Monsieur Bert Ringel, né le 27 mai 1967 à Keulen, Belgique, ayant son adresse professionnelle à Office Hach Lange, Motstraat 54, 2800 Mechelen, Raghen Business Center 2, Belgique, a démissionné, avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société,

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a démissionné avec effet au 25 mars 2014, de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société,

- Monsieur Karel Heeren, né le 14 février 1973 à Genk (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg a été nommée Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 25 mars 2014, pour une durée indéterminée.

Depuis le 25 mars 2014, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

*Gérant de catégorie A:*

- Monsieur Frank McFaden, né le 14 octobre 1961 en Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 2200 Pennsylvania Ave. NW, Suite 800, Washington, DC 20037-1701, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Karel Heeren, prénommé,

*Gérants de catégorie B:*

- Monsieur Emmanuel Mougeolle, né le 3 juillet 1977 à Epinal, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait conforme

Beckman Luxembourg S.à r.l

Karel Heeren

*Gérant de Catégorie A et dûment autorisé*

Référence de publication: 2014045051/33.

(140051808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Lux2B Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 128.529.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 mars 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et Mme Virginie GUILLAUME, gérantes de catégorie B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux2B Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045922/16.

(140052509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Patinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.  
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2014*

- la démission de Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC de ses mandats d'Administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d'Administration, est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

- Monsieur Jean CHAUSSE, Directeur financier adjoint, né le 21 juin 1963 à Paris, (France), résidant professionnellement au Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29 Bât E, B - 7522 Marquain, est coopté en tant qu'Administrateur de catégorie A en remplacement de Monsieur Xavier DELOM de MEZERAC, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2014.

Monsieur Jean CHAUSSE terminera le mandat de son prédécesseur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra exceptionnellement le 17 avril 2014.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014046712/16.

(140053419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**KG Participações S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 183.710.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mars 2014 que:

1. la démission de Monsieur Marc DAGENAIS, gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 5 mars 2014.
2. Monsieur Dennis BLASUTTI, né le 23 août 1979 à Toronto, Canada, résidant professionnellement au Calle Profesor Augustin Millares Carló n°10, 6° Planta, Las Palmas de Gran Canaria, 35003, Espagne, a été nommé gérant de la Société avec effet au 5 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance se compose comme suit:

Monsieur Dennis BLASUTTI, gérant;

Monsieur Nicholas James HAYDUK, gérant;

Monsieur Marc CHONG KAN, gérant;

Monsieur Emmanuel REVEILLAUD, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045902/22.

(140052430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Euma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3813 Schifflange, 31, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.169.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014047068/9.

(140053518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Electronique Commerciale Européenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.283.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014047060/11.

(140053854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**FinnAust Mining S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 153.801.

L'associé unique de la Société, FinnAust Mining Plc, avec siège social au 15, Basinghall Street, 4<sup>th</sup> Floor, EC2CV 5BR London, United Kingdom et enregistrée auprès du Companies House London sous le numéro 7245568, a changé sa dénomination sociale en Finland Investments Plc, et transféré son siège social au 47 Charles Street, London W1J 5EL, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014047080/14.

(140053383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Facile Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.094.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 13 mars 2014 entre Monsieur Valério Burgarello, demeurant professionnellement au 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg et Monsieur Fabio Burgarello, demeurant au 48b, rue de Bruxelles, B-1470 Genappe, que Monsieur Valério Burgarello a cédé 950 (neuf-cent cinquante) parts sociales qu'il détenait dans la société Facile Solution S.à r.l. à Monsieur Fabio Burgarello.

Dès lors, le capital est désormais réparti comme suit:

- Mr Valério Burgarello, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, avenue de la Liberté 68, 300 parts sociales (soit 24 % du capital);

- Monsieur Fabio Burgarello, dirigeant de sociétés, demeurant à B-1470 Genappe, rue de Bruxelles 48b, 950 parts sociales (soit 76 % du capital);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Facile Solution S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014047088/20.

(140053649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Arno Bijoux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 87.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045644/9.

(140052517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**B.R.C. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.855.

L'an deux mille quatorze,

Le treize mars,

Par devant Maître Carl o GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Monsieur Cyrille ROLAND, ingénieur technicien, né à Algrange (France) le 18 octobre 1967, demeurant à F-57710 Aumetz (France), 21, rue de la Victoire;

2) Monsieur Roger Gilbert BLANG, project manager, né à Villerupt (France) le 5 novembre 1969, demeurant à F-57710 Aumetz (France), 2, rue du 10 Septembre

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée B.R.C. Constructions S.à r.l. , établie et ayant son siège social à L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123 855, constituée selon acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 488 du 29 mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 16 novembre 2012 selon acte reçu par Maître Henri BECK, prénommé, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3096 du 28 décembre 2012.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution unique.*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L- 4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise, à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération,

et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Dudelange.»*Frais.*

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ huit cents euros (800.-€).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ROLLAND, R. BLANG, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mars 2014. Relation: EAC/2014/3884. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 21 mars 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014045045/44.

(140052150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**BKCompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5670 Altwies, 10A, route de Mondorf.  
R.C.S. Luxembourg B 148.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.  
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014046965/11.

(140053458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 66.151.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société IMPACT-LUX SARL tenue au siège de la société en date du 1<sup>er</sup> avril 2014*

Tous les associés étant présents:

Les associés décident:

- de transférer le siège social de la société du 370, Route de Longwy, L -1940 LUXEMBOURG au 3, rue Belle Vue, L -1227 LUXEMBOURG.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

Au nom de IMPACT-LUX SARL  
Jean-Pascal LHOMMEL  
Gérant

Référence de publication: 2014047212/18.

(140053455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Imagine Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 115.506.

Changement suivant le contrat de cession de parts avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

- Ancienne situation associée:

	parts sociales
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A. ....	250

- Nouvelle situation associés:

	parts sociales
Francesco MORANO né le 15 juillet 1955 à Cittanova (RC), Italie demeurant à Via Mazzini, 45, I-89022 Cittanova (RC), Italie .....	125
Michele LUCCISANO né le 22 mars 1962 à Cittanova (RC), Italie demeurant à Via Pavia, 23, I-89022 Cittanova (RC), Italie .....	125

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour avis sincère et conforme  
Pour IMAGINE INVESTMENTS S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014047204/25.

(140053909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Belaventur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.  
R.C.S. Luxembourg B 155.308.

—  
EXTRAIT

Il découle de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014 la décision suivante:

- d'accepter, à compter du 31 mars 2014, la démission de Monsieur BELARDI Mariano, domicilié 10, rue de la Montée à L-3362 LEUDELANGE, en tant que gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 mars 2014.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014046959/13.

(140053484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**CambriaTech Genomics Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 80.651.

—  
Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 1 février 2002 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

\* CambriaTech Genomics Holdings SàRL

\* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80651

\* Dont le siège social sis au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 24 janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2014.

Intertrust Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014046974/20.

(140053345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.082.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 4 Mars 2014, que:

La société MERANG HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à 619 New York Avenue, Claymont, Delaware 19703, constituée en date du 6 mars 2013, immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Delaware sous le numéro 5298947, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant à Genève, 1 Carrefour de Rive,

a cédé ses 124 parts sociales, numérotées no 1 à no 124, qu'elle détient dans la société, en faveur de

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED, établie et ayant son siège social à Gibro House, 4 Giro's Passage, Gibraltar, constituée en date du 17 septembre 2007, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Gibraltar sous le numéro 99467, représentée à la présente par son directeur régulièrement en fonctions, Monsieur Axel WEND, demeurant à Genève, 1 Carrefour de Rive, conformément à ladite cession de parts, devenant propriétaire de 124 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014047207/21.

(140053664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---



**Alba Master Company S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 49.640.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 3 avril 2014*

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON, présidente du conseil d'administration, M. Sébastien ANDRE et M. Louis WALLERAND, administrateurs, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour Alba Master Company SA*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014048373/17.

(140055496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

**Mila Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 130.649.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2014 que:

La société LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED, registre de commerce de Londres, 08454544, ayant son siège social au 41 Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni et ayant comme représentant légal Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume-Uni, a été nommée à la fonction d'administrateur unique en remplacement de Monsieur Vincent Cormeau, avec effet au 22 juillet 2013. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Le mandat du Commissaire aux comptes la société Ser.Com. Sarl, ayant son siège social 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg est renouvelé jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048043/18.

(140054469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Multilateral Trade SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 11.744.

—  
- Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à L - DIFFERDANCE, en remplacement de Maître Lucien SCHUMAN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 72 du 03 avril 1974;

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L - Luxembourg, en date du 14 décembre 2010, oublié au Mémorial Recueil Spécial C n° 732 du 15 avril 2011.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 10 octobre 2013, il résulte le point suivant:

1) Suite à la démission de Monsieur Hossameldin Mohamed Aref KHAIRY, a été nommé:

- Monsieur Osama Ahmed Saad KHAROUBA, domicilié 50, Mohamed Farid Abou Hadid Street, 11511 LE CAIRE en Egypte, comme administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

*Pour la société MULTILATERAL TRADE SPF S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014048055/19.

(140054594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---



**Apollo TR Emerging Markets Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 185.805.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty seventh day of March.

Before us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Apollo TR Emerging Markets Holdings, Ltd a company organized under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples address of PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and registered with the Registrar of companies of the Cayman Islands under number MC-286063,

here represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Apollo TR Emerging Markets Holdings (Lux) S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg,, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is also at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

*Subscription and payment*

Thereupon,

Apollo TR Emerging Markets Holdings Ltd, represented as stated above, subscribes to twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in an amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000).

The amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

*Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

*Resolutions of the shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Shari Silverman spouse Verschell born on December 28, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America; and
- Joseph D. Glatt, born on June 21, 1973 in New Jersey, United States of America, having his professional address at 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- René Beltjens, born on September 17, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Laurent Ricci, born on September 14, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Michael Robert Kidd, born on April 18, 1960, in Basingstoke, County of Hampshire, United Kingdom, having his professional address at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars,

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Apollo TR Emerging Markets Holdings Ltd, une société établie et enregistré sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Maples address of PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro MC 286063,

Représenté par Flora Gibert, employée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Apollo TR Emerging Markets Holdings (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.



Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présente ou représentée et d'au moins un gérants de classe B présente ou représentée.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.



9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

Apollo TR Emerging Markets Holdings Ltd, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000).

Le montant de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:
  - Shari Silverman épouse Verschell, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et
  - Joseph D. Glatt, né le 21 juin 1973 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57<sup>th</sup> Street, 41<sup>st</sup> Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.
2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:
  - René Beltjens, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
  - Laurent Ricci, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
  - Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke, County of Hampshire, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 mars 2014. Relation: LAC/2014/14466. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014048378/525.

(140055600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2014.

---

#### **Amiavy, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 26A, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg F 8.157.

Les soussignés:

1. Lucia Pereira, employée, 26A rue de Kahler L-8378 Kleinbettingen, Portugaise
2. Anne-Marie Castro, éducatrice, 7a rue l'Elvange L-5675 Burmerange, Luxembourgeoise
3. Adela Fuentes, fonctionnaire de l'état, 3, rue dr. Julien Berger L-5670 Altwies, Luxembourgeoise

#### **I. Modification des statuts**

**Art. 3.** Modifié comme suit:

L'association a son siège social à Luxembourg, 26A rue de Kahler L-8378 Kleinbettingen. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Référence de publication: 2014048348/15.

(140054610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

---

**Arcomex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7480 Tuntange, 5B, rue de Greisch.  
R.C.S. Luxembourg B 185.620.

---

**STATUTEN**

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

**SIND ERSCIENEN:**

1.- Herr Thomas Georg WOITULEK, Kaufmann, wohnhaft in L-7480 Tuntange, 5-B, rue de Greisch.

2.- Herr Jan Oliver Götz KIRCHHOFF, Investment Manager, wohnhaft in L-7416 Brouch, 10A, Am Eck.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "ARCOMEX S.à r.l.".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Tuntange.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Gegenstand der Gesellschaft ist der allgemeine Handel, Import- und Exportgeschäfte, der Onlinehandel, die Übernahme von Handelsvertretungen, Industrievertretungen, Rohstoffhandel, Edelmetallhandel, Edelsteinhandel.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Marken, Lizenzen sowie Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen ausgeben (émission d'obligations), Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-).

**Art. 7.** Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Art. 199 vom 10.

August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Gesellschaftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Gesellschaftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Gesellschaftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Art. 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist und jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 11.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 12.** Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 13.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 14.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung des Gesellschaftskapitals*

Die ein hundert (100) Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Thomas Georg WOITULEK, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
2.- Herr Jan Oliver Götz KIRCHHOFF, vorgeannt, fünfzig Anteile . . . . .	50
Total: ein hundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

#### *Erklärung*

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Thomas Georg WOITULEK, Kaufmann, geboren in Villingen (Deutschland), am 25. September 1971, wohnhaft in L-7480 Tuntange, 5-B, rue de Greisch.

b) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Jan Oliver Götz KIRCHHOFF, Investment Manager, geboren in München (Deutschland), am 19. März 1985, wohnhaft in L-7416 Brouch, 10A, Am Eck.

c) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-7480 Tuntange, 5-B, rue de Greisch.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: T. G. WOITULEK, J. O. G. KIRCHHOFF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 mars 2014. Relation: ECH/2014/612. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. März 2014.

Référence de publication: 2014045029/142.

(140052020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

### **Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.083.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 janvier 2014, que:

- Monsieur Dimitri SILLAM a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 29 janvier 2014;

- Monsieur Olivier Douce, né le 3 mars 1958 à Paris, ayant son adresse professionnelle 3 avenue du Général Leclerc, F-92.210 Saint-Cloud, France, a été coopté administrateur de catégorie A, en remplacement de Monsieur Sillam, avec effet au 29 janvier 2014 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2014047116/18.

(140053135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---



**Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014046668/15.

(140053702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

**Rollcapital, Société Anonyme.**

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 185.592.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Daniel ROLLINGER, administrateur, né le 4 décembre 1983 à Luxembourg, établi à 189, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange;

Ici représentée par Monsieur Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée sous seing privé, laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire du comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») comme suit:

**Dénomination - Objet - Durée - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ROLLCAPITAL», (la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Steinsel (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du porte-feuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.



La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet. La société a encore pour objet la prestation de tous services de domiciliation et d'administration à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société a en outre pour objet la gestion et la mise en valeur de propriétés intellectuelles, sous toutes formes, ainsi que la gestion et la mise en valeur de biens immobiliers pour son propre compte.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000.-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la Loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par fax ou par courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par fax, par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par fax ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 11.** La Société sera engagée par (i) la signature collective de deux (2) administrateurs ou (ii) la seule signature du délégué à la gestion journalière ou (iii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

### Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la Loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures du matin.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle doit également être convoquée sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10ième) au moins du capital social, sur indication par écrit de l'ordre du jour par ces derniers.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, sous observation du délai et des conditions prévus par la Loi.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire aux comptes sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et libération*

Le capital social de la société de soixante mille euros (EUR 60.000.-), représenté par six cents (600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, est intégralement libéré en espèces par le comparant, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément sur le vu d'un certificat bancaire.

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant Monsieur Daniel ROLLINGER, préqualifié, déclare souscrire les actions et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de soixante mille euros (EUR 60.000.-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à deux mille Euro.

#### *Autorisation de commerce - activités réglementées*

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représenté comme indiqué, représentant l'intégralité du capital social a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 70, rue des Prés à L-7333 Steinsel.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période de six (6) ans: Monsieur Daniel ROLLINGER, administrateur, né le 4 décembre 1983 à Luxembourg, 189, route de Luxembourg, L-7374 Helmdange.
3. Est nommé Commissaire Aux Comptes pour une période de six (6) ans: la société anonyme «G.T. Fiduciaires S.A.», avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.820.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch en l'étude du notaire instrumentaire; date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 mars 2014. Relation: RED/2014/553. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014044824/210.

(140051406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Trinidad Drilling International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.332.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 12, 2014.

- Halliburton Eurasia Limited, a company organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9<sup>th</sup> Floor P.C., 1505 Nicosia, Cyprus, registered with the federal ID under number 98-0382694,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 12, 2014.

- Halliburton Worldwide Ltd., a company organized and incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 12, 2014.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited and Halliburton Worldwide Ltd. are collectively referred to the "Shareholders").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholders are the shareholders of Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.332, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on September 2, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2792 on November 7, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 16, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, by a payment in cash;

4. Subscription and payment of additional Class A MRPS, with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by Halliburton Worldwide Ltd., by a payment in cash;

5. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

6. Any other business.

*First resolution*

The Shareholders decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 125,167.- (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 145,167.- (one hundred forty-five thousand one hundred sixty-seven US Dollars) to the amount of USD 270,334.- (two hundred seventy thousand three hundred thirty-four US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 250,334 (two hundred fifty thousand three hundred thirty-four) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

*Second resolution*

The Shareholders decided to issue 125,167 (one hundred twenty-five thousand one hundred sixty-seven) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 12,379,091.80 (twelve millions three hundred seventy-nine thousand ninety-one US Dollars and eighty cents) and the allocation of the amount of USD 12,517.- (twelve thousand five hundred seventeen US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

*Third resolution*

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 75,100 (seventy five thousand one hundred) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 75,100.- (seventy-five thousand one hundred US Dollars);

- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 7,427,455.48 (seven millions four hundred twenty-seven thousand four hundred fifty-five US Dollars and forty-eight cents);

- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 7,510.- (seven thousand five hundred ten US Dollars); Halliburton Worldwide Ltd., here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 50,067 (fifty thousand sixty-seven) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 50,067.- (fifty thousand sixty-seven US Dollars);

- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 4,951,636.32 (four millions nine hundred fifty-one thousand six hundred thirty-six US Dollars and thirty-two cents);

- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 5,007.- (five thousand seven US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 12,516,775.80 (twelve millions five hundred sixteen thousand seven hundred seventy-five US Dollars and eighty cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 270,334.- (two hundred seventy thousand three hundred thirty-four US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 250,334 (two hundred fifty thousand three hundred thirty-four) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 4,325.- (four thousand three hundred twenty-five Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 12,516,775.80 (twelve millions five hundred sixteen thousand seven hundred seventy-five US Dollars and eighty cents) is valued at EUR 9,220,089.99 (nine millions two hundred twenty thousand eighty-nien Euros ninety-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société constituée et établie sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social situé à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 février 2014.

- Halliburton Eurasia Limited, une société constituée et établie sous le droit de Chypre, ayant son siège social situé à Arch. Makariou III, 2-4 Capital Center, 9<sup>th</sup> Floor P.C., 1505 Nicosie, Chypre, enregistrée auprès du Federal ID sous le numéro 98-0382694,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 février 2014.

- Halliburton Worlwide Ltd., une société constituée et établie sous le droit de Îles Cayman, ayant son siège social situé à 69 Dr. Roy's Drive George Town, Grand Cayman. Cayman Islands,

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 12 février 2014.

(Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, Halliburton Eurasia Limited et Halliburton Worlwide Ltd. sont collectivement définis comme les «Associés»).

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant es-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que les Associés sont les associés de Trinidad Drilling International Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.332, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2792 du 7 novembre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;

3. Souscription et libération de PPOR Classe A supplémentaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et l'allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, par un paiement en numéraire;

4. Souscription et libération de PPOR Classe A supplémentaires, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et l'allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par Halliburton Worlwide Ltd., par un paiement en numéraire;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;

6. Divers.



#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 125.167,- (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 145.167,- (cent quarante-cinq mille cent soixante-sept dollars américains) à un montant de USD 270.334,- (deux cent soixante-dix mille trois cent trente-quatre dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires et 250.334 (deux cent cinquante mille trois cent trente-quatre) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé d'émettre 125.167 (cent vingt-cinq mille cent soixante-sept) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 12.379.091,80 (douze millions trois cent soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-onze dollars américains et quatre-vingts cents) et l'allocation d'un montant de USD 12.517,- (douze mille cinq cent dix-sept dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

#### *Troisième résolution*

Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 75.100 (soixante-quinze mille cent) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 75.100,-(soixante-quinze mille cent dollars américains);
  - payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 7.427.455,48 (sept millions quatre cent vingt-sept mille quatre cent cinquante-cinq dollars américains et quarante-huit cents);
  - allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 7.510,- (sept mille cinq cent dix dollars américains); Halliburton Worlwide Ltd., représentée tel que mentionné ci-dessus a déclaré:
  - souscrire et payer en totalité 50.067 (cinquante mille soixante-sept) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 50.067,-(cinquante mille soixante-sept dollars américains);
  - payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 4.951.636,32 (quatre millions neuf cent cinquante et un mille six cent trente-six dollars américains et trente-deux cents);
  - allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 5.007,- (cinq mille sept dollars américains);
- par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 12.516.775,80 (douze millions cinq cent seize mille sept cent soixante-quinze dollars américains et quatre-vingts cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, les Associés ont décidé de modifier l'article

5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 270.334,- (deux cent soixante-dix mille trois cent trente-quatre dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 250.334 (deux cent cinquante mille trois cent trente-quatre) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».)»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à environ EUR 4.325,-(quatre mille trois cent vingt-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 12.516.775,80 (douze millions cinq cent seize mille sept cent soixante-quinze dollars américains et quatre-vingts cents) est évalué à la somme de EUR 9.220.089,99 (neuf millions deux cent vingt mille quatre-vingt-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf cents).



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 7230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014044907/225.

(140051036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**F9 International Investor S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014045185/9.

(140052331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Soft Hale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8242 Mamer, 26, rue Lydie Schmidt.

R.C.S. Luxembourg B 183.897.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth March.

before us, Maître Paul Bettingen notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1.- Dr. Juergen Rawert, Consultant, born on the 3<sup>rd</sup> September 1963 in Neuenkirchen (Germany) with address in Im Rapsfeld 30c, 50933 Cologne, Germany;

2.- Dr. Frank Bartels, Managing Director, born on the 6<sup>th</sup> May 1956 in Duisburg (Germany) with address in Am Bennenbruch 4, 45527 Hattingen, Germany;

3.- Mr Chris Aworth, Managing Director, born on the 19<sup>th</sup> February 1953 in Wimbledon (United Kingdom) with address in Willow Bank, Plumpton End, Paulerspury, NN12 7NJ, United Kingdom;

4.- Mr Marc Lohrmann, Managing Director, born on the 9<sup>th</sup> November 1971 in Stuttgart-Bad Cannstatt (Germany) with address in Steingrabenstrasse 20, 82211 Herrsching, Germany;

5.- NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4883830, with registered seat at 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, 19904, hereby represented by his sole manager Mr. Greg Parekh, Investment Manager, professionally residing in 77 West Wacker Drive, Chicago IL 60601, USA.

The appearing parties, prenamed under 2° to 4° are here represented by Dr. Juergen Rawert, prenamed under 1°, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties prenamed under 1° to 4° (the "Existing Shareholders") are all the shareholders of SOFTHALE S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-8242 Mamer, 26, Rue Lydie Schmidt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183897 and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 January 2014, not published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet.

All this being declared, the appearing parties prenamed under 1° to 4° holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to change the number and nominal value of the Company's shares so that the Company's share capital shall be divided into 12,500 shares with a nominal value of EUR 1.- each and that the shares are now divided as follow:

1.- Dr. Rawert, Juergen, prenamed, Three thousand one hundred and twenty-five . . . . .	3,125 shares
2.- Dr. Bartels, Frank, prenamed, Three thousand one hundred and twenty-five . . . . .	3,125 shares
3.- Mr. Aworth, Chris, prenamed, Three thousand one hundred and twenty-five . . . . .	3,125 shares
4.- Mr. Lohrmann, Marc, prenamed, Three thousand one hundred and twenty-five . . . . .	3,125 shares
TOTAL: twelve thousand five hundred . . . . .	12,500 shares

*Second resolution*

The shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of one thousand three hundred and eighty-nine Euros (EUR 1,389.-) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) to thirteen thousand eight hundred and eighty-nine Euros (EUR 13,889.-) by the issue of one thousand three hundred and eighty-nine (1,389) shares with a nominal par value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and payment*

The existing shareholders prenamed under 1° to 4°, unanimously decide to accept NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC as new shareholder of the Company and the hereunder subscription.

NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC, prenamed and represented as stated here above, declares to subscribe to one thousand three hundred and eighty-nine (1,389) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of one thousand three hundred and eighty-nine Euros (EUR 1,389.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

*Third resolution*

As a consequence of the previous resolutions, the shareholders, prenamed under 1° to 5°, decide to amend the article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirteen thousand eight hundred and eighty-nine Euros (EUR 13,889.-) divided into thirteen thousand eight hundred and eighty-nine (13,889) shares of one Euro (EUR 1,-) each.”

*Costs and expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the German text, the German version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am fünften März.

Vor uns, dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen, mit Amtssitz in Niederanven, Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Dr. Juergen Rawert, Fachberater, geboren am 3. September 1963 in Neunkirchen (Deutschland), wohnhaft in Im Rapsfeld 30c, 50933 Köln, (Deutschland);

2.- Herr Dr. Frank Bartels, Geschäftsführer, geboren am 6. Mai 1956 in Duisburg (Deutschland), wohnhaft in Am Bennenbruch 4, 45527 Hattingen, (Deutschland);

3.- Herr Chris Aworth, Geschäftsführer, geboren am 19. Februar 1953 in Wimbledon (Grossbritannien), wohnhaft in Willow Bank, Plumpton End, Paulerspury, NN12 7NJ, (Grossbritannien);

4.- Herr Marc Lohrmann, Geschäftsführer, geboren am 9. November 1971 in Stuttgart-Bad Cannstatt (Deutschland), wohnhaft in Steingrabenstrasse 20, 82211 Herrsching, (Deutschland);

5.- NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC, eine "limited liability company" gegründet nach den Gesetzen aus Delaware, eingetragen beim 'Secretary of State of Delaware' unter der Nummer 4883830 mit Sitz in 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, hier vertreten durch seinen alleinigen Verwaltungsratsmitglied, Herr Greg Parekh, Vermögensleiter, beruflich wohnhaft in 77 West Wacker Drive, Chicago IL 60601, USA.

Die Erschienenen, vorbenannt unter 2° bis 4°, sind hier durch Herr Dr. Juergen Rawert, vorbenannt unter 1°, vertreten, auf Grund drei Vollmachten unter Privatschrift.

Besagte Vollmachten, welche von den erschienenen Parteien und dem Notar ne varietur paraphiert wurden, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen hinterlegt zu werden.

Die Parteien, vorbenannt unter 1° bis 4° (die „Bestehenden Gesellschafter“) sind alle Gesellschafter der SOFTHALE S.à r.l. (die „Gesellschaft“), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz in L-8242 Mamer, 26, Rue Lydie Schmidt, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 183.897, gegründet am 10. Januar 2014 gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Da die Bestehenden Gesellschafter das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, ist die Gesellschafterversammlung ordnungsgemäß zusammengekommen und kann wirksam über die folgende Beschlüsse verhandeln:

#### *Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen die Zahl und der Nominalwert der bestehende Gesellschaftsanteile abzuändern so, dass das Gesellschaftskapital nunmehr in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile eingeteilt ist mit einem Nominalwert von je ein Euro (EUR 1.-) und, dass die Anteile wie folgt gehalten werden:

1.- Herr Dr. Rawert, Juergen, vorbenannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig .....	3.125 Anteile
2.- Herr Dr. Bartels, Frank, vorbenannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig .....	3.125 Anteile
3.- Herr Aworth, Chris, vorbenannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig .....	3.125 Anteile
4.- Herr Lohrmann, Marc, vorbenannt, dreitausendeinhundertfünfundzwanzig .....	3.125 Anteile
GESAMT: ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT .....	12.500 Anteile

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, das Gesellschaftskapital um eintausenddreihundertneunundachtzig Euro (EUR 1.389,-) zu erhöhen um dasselbe von seinem jetzigen Stand von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf dreizehntausendachthundertneunundachtzig Euro (EUR 13.889,-) heraufzusetzen, durch Ausgabe von eintausenddreihundertneunundachtzig (1.389) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je ein Euro (EUR 1,-) welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

#### *Zeichnung und Einzahlung der Anteile*

Die bestehenden Gesellschafter beschliessen einstimmig NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC, als neuen Gesellschafter der Gesellschaft anzunehmen sowie die nacherwähnte Zeichnung.

NEW RHEIN HEALTHCARE INVESTORS LLC, vorbenannt und vertreten wie vorerwähnt, erklärt die vorbezeichneten eintausenddreihundertneunundachtzig (1.389) neuen Anteilen zu zeichnen und sie voll in barem Geld einzuzahlen.

Die gesamten gezeichneten Gesellschaftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass nunmehr der Betrag von eintausenddreihundertneunundachtzig Euro (EUR 1.389,-) der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichnenden Notar mittels Blockierungszertifikat der Bank nachgewiesen wurde.

#### *Dritter Beschluss*

Infolge der vorangehenden Beschlüsse, beschliessen die Gesellschafter, vorbenannt unter 1° bis 5° den Artikel 7 der Satzungen abzuändern wie folgt:

**Art. 7.** "Das Gesellschaftskapital beträgt dreizehntausendachthundertneunundachtzig Euro (EUR 13.889,-), eingeteilt in dreizehntausendachthundertneunundachtzig (13.889,-) Anteile von je ein EURO (EUR 1,-)."

*Kosten und Auslagen*

Die Kosten, Auslagen, Honorare und Gebühren jeglicher Art, die von der Gesellschaft zu tragen sind, werden auf ungefähr EUR 1.200 geschätzt.

Hierüber wurde diese notarielle Urkunde in Senningerberg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienener Parteien und im Falle von Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde der anwesenden Person, welche dem unterzeichneten Notar durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt ist, vorgelesen wurde, hat die anwesende Person zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Juergen Rawert, Frank Bartels, Chris Aworth, Marc Lohrmann, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 mars 2014. LAC / 2014 / 12320. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. März 2014.

Référence de publication: 2014044877/155.

(140051061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

**Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Drilling Ltd., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, registered with the Corporate Access Number under number 2013717406 (the "Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 7, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2564 on October 15, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on December 13, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by a payment in cash;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

5. Any other business.

#### *First resolution*

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 80,000.- (eighty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 100,000.- (one hundred thousand US Dollars) to the amount of USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 160,000 (one hundred sixty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

#### *Second resolution*

The Shareholder decided to issue 80,000 (eighty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 7,422,065.48 (seven million four hundred twenty-two thousand sixty-five US Dollars and forty-eight cents) and the allocation of the amount of USD 8,000.- (eight thousand US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholder, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 80,000 (eighty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 80,000.- (eighty thousand US Dollars);
  - pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 7,422,065.48 (seven million four hundred twenty-two thousand sixty-five US Dollars and forty-eight cents);
  - allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 8,000.- (eight thousand US Dollars);
- by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 7,510,065.48 (seven million five hundred ten thousand sixty-five US Dollars and forty-eight cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 180,000.- (one hundred eighty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 160,000 (one hundred sixty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”. ”

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 3,425.- (three thousand four hundred twenty-five Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 7,510,065.48 (seven million five hundred ten thousand sixty-five US Dollars and forty-eight cents) is valued at EUR 5,498,178.56 (five millions four hundred ninety-eight thousand one hundred seventy-eight euros and fifty-six cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Trinidad Drilling Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social situé à 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2013717406 (l'«Associé»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 février 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant *és-qualité*, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé de Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2564 du 15 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 13 décembre 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par l'Associé, par un paiement en numéraire;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;
5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 80.000,- (quatre-vingt mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars américains) à un montant de USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Ordinaires et 160.000 (cent soixante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre 80.000 (quatre-vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 7.422.065,48 (sept millions quatre cent vingt-deux mille soixante-cinq dollars américains et quarante-huit cents) et l'allocation d'un montant de USD 8.000,- (huit mille dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé représenté tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 80.000 (quatre-vingt mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 80.000,- (quatre-vingt mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 7.422.065,48 (sept millions quatre cent vingt-deux mille soixante-cinq dollars américains et quarante-huit cents);
- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 8.000,- (huit mille dollars américains); par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 7.510.065,48 (sept millions cinq cent dix mille soixante-cinq dollars américains et quarante-huit cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:



« 5.1. Le capital social est fixé à USD 180.000,- (cent quatre-vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 160.000 (cent soixante mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts.»»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 3.425,- (trois mille quatre cent vingt-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 7.510.065,48 (sept millions cinq cent dix mille soixante-cinq dollars américains et quarante-huit cents) est évalué à la somme de EUR 5.498.178,56 (cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-huit euros cinquante-six cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 7223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044912/178.

(140050674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

#### **Immo Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 113.082.

#### EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement de la société IMMO CONCEPT SARL, tenue en date du 7 mars 2014 que:

- La démission des fonctions de gérant avec effet au jour de la présente, de FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING LIMITED.

- Nommer en remplacement, avec effet immédiat, au 7 mars 2014, Monsieur Axel WEND, né le 04.12.1941 à GENEVE, demeurant au 1, Carrefour de Rive, CH-1207 Genève.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014047208/16.

(140053870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.



**Ishtar Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 73.786.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 27 mars 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société ISHTAR HOLDING SARL en liquidation, avec siège social à 6, avenue Pescatore, L-2324 LUXEMBOURG.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Amir MIR MOTAHARI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le tribunal ordonne aux créanciers de faire la déclaration du montant de leurs créances au greffe du tribunal de commerce avant le 14 avril 2014.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour extrait conforme

Amir MIR MOTAHARI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014047226/19.

(140053156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Trinidad Drilling Ltd., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, registered with the Corporate Access Number under number 2013717406 (the "Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 7, 2014.

The said proxy has been annexed to a deed received by the undersigned notary number 1849 of his directory deeds, on 11 February 2014 and registered in Luxembourg Civil Deeds on 14 February 2014, relation LAC/2014/7223.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2564 on October 15, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 25, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

*Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;
2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;
3. Subscription and payment of all the additional shares, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by a payment in cash;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;
5. Any other business.

*First resolution*

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars) to the amount of USD 750,000.- (seven hundred fifty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 730,000 (seven hundred thirty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

*Second resolution*

The Shareholder decided to issue 50,000 (fifty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 4,611,864.61 (four million six hundred eleven thousand eight hundred sixty-four US Dollars and sixty-one cents) and the allocation of the amount of USD 5,000.- (five thousand US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

*Third resolution*

The Shareholder, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 50,000 (fifty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 50,000.- (fifty thousand US Dollars);
  - pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 4,611,864.61 (four million six hundred eleven thousand eight hundred sixty-four US Dollars and sixty-one cents);
  - allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 5,000.- (five thousand US Dollars);
- by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 4,666,864.61 (four million six hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-four US Dollars and sixty-one cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 750,000.- (seven hundred fifty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 730,000 (seven hundred thirty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.”

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 2,955.- (two thousand nine hundred fifty-five Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 4,666,864.61 (four million six hundred sixty-six thousand eight hundred sixty-four US Dollars and sixty-one cents) is valued at EUR 3,417,674.33 (three million four hundred seventeen thousand six hundred seventy-four euro thirty-three cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept février,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Trinidad Drilling Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social situé à 2500, 700 - 9<sup>th</sup> Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2013717406 (l'«Associé»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 février 2014.

Ladite procuration a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant au numéro 1849 de son répertoire en date du 11 février 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 février 2014, relation LAC/2014/7223.

Laquelle comparante, agissant *és-qualité*, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé de Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2564 du 15 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par l'Associé, par un paiement en numéraire;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 700.000,-(sept cents mille dollars américains) à un montant de USD 750.000,-(sept cent cinquante mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Ordinaires et 730.000 (sept cent trente mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre 50.000 (cinquante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 4,611,864.61 (quatre millions six cent onze mille huit cent soixante-quatre dollars américains et soixante et un cents) et l'allocation d'un montant de USD 5.000,- (cinq mille dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Associé représenté tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 50.000 (cinquante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 50.000,- (cinquante mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 4,611,864.61 (quatre millions six cent onze mille huit cent soixante-quatre dollars américains et soixante et un cents);

- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 5.000,- (cinq mille dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 4,666,864.61 (quatre millions six cent soixante-six mille huit cent soixante-quatre dollars américains et soixante et un cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

#### Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 750.000,- (sept cent cinquante mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 730.000 (sept cent trente mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 2.955,- (deux mille neuf cent cinquante-cinq euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 4,666,864.61 (quatre millions six cent soixante-six mille huit cent soixante-quatre dollars américains et soixante et un cents) est évalué à la somme de EUR 3.417.674,33 (trois millions quatre cent dix-sept mille six cent soixante-quatorze euros trente-trois cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 9301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044914/179.

(140050674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

---

#### **LPSS - Global Property Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.240.

Le Conseil d'Administration de la S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la société du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 11-13, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg avec effet au 31 mars 2014.

Pour LPSS - Global Property Securities S. à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014045934/13.

(140052738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

---

**Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.436.

L'an deux mille quatorze, le vingt mars

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MARNATMAJ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2249 Luxembourg, 41 boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.436, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 599 du 16 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 décembre 2013, publié au Mémorial numéro 371 du 11 février 2014.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sara Lecomte, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

Il ressort de la liste de présence que 2.370.000 (deux millions trois cent soixante-dix mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.370.000 (deux millions trois cent soixante-dix mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.
- Si les actions sont au porteur:
  - par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
  - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

2. Modification de l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. En cas de démembrement du droit de propriété portant sur les actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les seules décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions.

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide de prévoir la possibilité de démembrement la propriété des actions en modifiant les articles 3 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à EURO 59.250.000,- (cinquante-neuf millions deux cent cinquante mille euros) représenté par 2.370.000 (deux millions trois cent soixante-dix mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- Si les actions sont nominatives, par l'inscription dans le registre des actionnaires.
- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété.
- Si les actions sont au porteur:
  - par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire et
  - par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.»

« **Art. 12.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

En cas de démembrement du droit de propriété portant sur les actions, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les seules décisions concernant l'affectation des bénéfices et au nu-propriétaire pour toutes les autres décisions.»

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13398. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

Référence de publication: 2014045962/93.

(140052520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

**OLSOMMER Rémy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 37, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 91.950.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement commercial VI n°492/14 du 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée OLSOMMER Rémy.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Pour extrait conforme

Laurent Bizzotto

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014046676/15.

(140053498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.



**PEF Route d'Arlon Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Il résulte du conseil d'administration de la Société du 31 janvier 2014 que:

1. Le siège social de la Société est transféré du 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, avec effet le 31 janvier 2014.

Par conséquent, le siège social de la Société sera situé au 31 janvier 2014 au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014046717/13.

(140053804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**PE-Beteiligungsgesellschaft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 119.062.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire Tenue en Date du 31 Mars 2014*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2014 que:

- L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Pascal Wagner de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Flavio Marzona, né le 9 août 1971 à Luxembourg (LU), employé privé, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été élu nouveau gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2014.

Référence de publication: 2014046716/16.

(140052912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Parkland, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 165.188.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées par écrit le 24 février 2014*

L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) a pris acte et accepté les démissions de Mirko Fischer, Paulina Denis et Serge Maton en tant que gérants de la Société avec effet immédiat.

L'Associé Unique a décidé en outre, avec effet immédiat, de nommer Madame Anne-Marie Kidd, dont l'adresse professionnelle se situe au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et Monsieur Paul Lawrence, dont l'adresse professionnelle se situe au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 24 février 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Anne-Marie Kidd, gérant; et
- Paul Lawrence, gérant.

En vertu d'un contrat de cession daté du 25 février 2014, l'Associé Unique, Longwalk S.à r.l., a cédé l'intégralité de ses 15.000 parts sociales, à CIP SLI UKPF Nominee No.1 Limited, une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi à Citigroup Centre, Canada Square, Canary Wharf, Londres, E14 5LB, Royaume-Uni, immatriculée au Company House sous le numéro 5943939.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Parkland  
Un Mandataire*

Référence de publication: 2014046686/25.

(140053510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---

**Aguila PAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 3.833.972,67.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 157.656.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of the month of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of shareholders of Aguila PAI S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg on 13 December 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-85 dated 17 January 2011, having its registered office at 43-45 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 157.656. The articles of association of the Company have been amended for the last time by notarial deed of the undersigned notary dated 20 December 2013, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Maryline Esteves, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Me Darya Spivak, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) It appears from an attendance list established by the members of the bureau that out of the outstanding share capital of the Company four hundred seven million seven hundred twenty-six thousand one hundred and five (407,726,105) shares, representing one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting.

II) The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached together with the proxies to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III) The agenda of the meeting is as follows:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of seventeen thousand nine hundred eleven Swiss Francs and twelve cent (CHF 17,911.12) in order to bring it from its current amount of four million seventy-seven thousand two hundred sixty-one Swiss Francs and five cent (CHF 4,077,261.05) to four million ninety-five thousand one hundred seventy-two Swiss Francs and seventeen cent (CHF 4,095,172.17) by the issue of a total of one million seven hundred ninety-one thousand one hundred and twelve (1,791,112) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the "New Shares") for a total subscription price of twenty-six thousand six hundred and thirty-seven Swiss Francs and eighteen cent (CHF 26,637.18) (the "Subscription Price"); subscription to the New Shares by Shares by the following subscribers:

Shareholder	Number of shares
PAI Europe V 1 FCPR . . . . .	533,599
PAI Europe V 2 FCPR . . . . .	533,599
PAI Europe V 3 FCPR . . . . .	534,276
PAI Europe V B FCPR . . . . .	189,638
Total . . . . .	1,791,112

(collectively the "Subscribers") as set forth in the table above; and payment of the Subscription Price by the Subscribers by way of a contribution in cash; allocation of seventeen thousand nine hundred eleven Swiss Francs and twelve cent (CHF 17,911.12) to the share capital account of the Company and the balance to the share premium account of the Company;

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

"The issued capital of the Company is set at four million ninety-five thousand one hundred seventy-two Swiss Francs and seventeen cent (CHF 4,095,172.17) divided into four hundred nine million five hundred seventeen thousand two hundred and seventeen (409,517,217) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each."

Consequently the following resolutions have been passed unanimously by the shareholders:

*First resolution*

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of seventeen thousand nine hundred eleven Swiss Francs and twelve cent (CHF 17,911.12) in order to bring it from its current amount of four million seventy-seven thousand two hundred sixty-one Swiss Francs and five cent (CHF 4,077,261.05) to four million ninety-five thousand one hundred seventy-two Swiss Francs and seventeen cent (CHF 4,095,172.17) by the issue of a total of one

million seven hundred ninety-one thousand one hundred and twelve (1,791,112) shares of a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each (collectively the “New Shares”) for a total subscription price of twenty six thousand six hundred thirty-seven Swiss Francs and eighteen cent (CHF 26,637.18) (the “Subscription Price”). The New Shares have been subscribed by the following subscribers in the proportions set forth below pursuant to subscription forms which having been initialled by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Shareholder	Number of shares
PAI Europe V 1 FCPR .....	533,599
PAI Europe V 2 FCPR .....	533,599
PAI Europe V 3 FCPR .....	534,276
PAI Europe V B FCPR .....	189,638
Total .....	1,791,112

The one million seven hundred ninety-one thousand one hundred and twelve (1,791,112) New Shares have been subscribed at the Subscription Price and paid by the Subscribers by way of a contribution in cash.

Evidence of the payment for the New Shares has been given to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount of seventeen thousand nine hundred eleven Swiss Francs and twelve cent (CHF 17,911.12) to the share capital account of the Company and the balance, being eight thousand seven hundred twenty-six Swiss Francs and six cent (CHF 8,726.06) to the share premium account of the Company.

#### *Second resolution*

The Meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

“The issued capital of the Company is set at four million ninety-five thousand one hundred seventy-two Swiss Francs and seventeen cent (CHF 4,095,172.17) divided into four hundred nine million five hundred seventeen thousand two hundred and seventeen (409,517,217) shares with a nominal value of one Swiss Franc cent (CHF 0.01) each.”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L’an deux mille quatorze, le dix-septième jour du mois de février,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’«Assemblée») des associés de Aguila PAI S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 13 décembre 2010 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-85 du 17 janvier 2011, ayant son siège social au 43-45 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 157.656. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné daté du 20 décembre 2013, non encore publié au Mémorial.

L’Assemblée a été présidée par Me Maryline Esteves, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Me Darya Spivak, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d’acter que:

I) Il ressort de la liste de présence établie par les membres du bureau que du capital social émis de la Société toutes les quatre cent sept millions sept cent vingt-six mille cent cinq (407.726.105) parts sociales, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée.

II) La liste de présence, signée par le mandataire des associés représentés et les membres du bureau, restera annexée ensemble avec les procurations au présent acte et sera soumise au même moment aux formalités de l’enregistrement.

III) L’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. L'augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de dix-sept mille neuf cent onze Francs Suisses et douze centimes (CHF 17.911,12) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent soixante-et-un Francs Suisses et cinq centimes (CHF 4.077.261,05) à quatre millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-douze Francs Suisses et dix-sept centimes (CHF 4.095.172,17) par l'émission d'un total d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille cent douze (1.791.112) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de vingt-six mille six cent trente-sept Francs Suisses et dix-huit centimes (CHF 26.637,18) (le «Prix de Souscription»); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par les souscripteurs suivants:

Associés	Nombre de Parts Sociales
PAI Europe V 1 FCPR . . . . .	533.599
PAI Europe V 2 FCPR . . . . .	533.599
PAI Europe V 3 FCPR . . . . .	534.276
PAI Europe V B FCPR . . . . .	189.638
Total . . . . .	1.791.112

(collectivement les «Souscripteurs») tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus (le «Souscripteur»); et paiement du Prix de Souscription par les Souscripteurs par apport en espèces; allocation de dix-sept mille neuf cent onze Francs Suisses et douze centimes (CHF 17.911,12) au compte du capital social de la Société et le solde sur le compte de la prime d'émission de la Société.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-douze Francs Suisses et dix-sept centimes (CHF 4.095.172,17) représenté par quatre cent neuf millions cinq cent dix-sept mille deux cent dix-sept (409.517.217) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01).»

Après délibération, les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de dix-sept mille neuf cent onze Francs Suisses et douze centimes (CHF 17.911,12) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions soixante-dix-sept mille deux cent soixante-et-un Francs Suisses et cinq centimes (CHF 4.077.261,05) à quatre millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-douze Francs Suisses et dix-sept centimes (CHF 4.095.172,17) par l'émission d'un total d'un million sept cent quatre-vingt-onze mille cent douze (1.791.112) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01) chacune (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix de souscription total de vingt-six mille six cent trente-sept Francs Suisses et dix-huit centimes (CHF 26.637,18) (le «Prix de Souscription»). Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites par les souscripteurs suivants dans les proportions indiquées ci-dessous conformément aux bulletins de souscription qui ont été paraphés par les parties comparantes et le notaire soussigné, et qui devront rester annexés à ce document afin d'être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Associés	Nombre de Parts Sociales
PAI Europe V 1 FCPR . . . . .	533.599
PAI Europe V 2 FCPR . . . . .	533.599
PAI Europe V 3 FCPR . . . . .	534.276
PAI Europe V B FCPR . . . . .	189.638
Total . . . . .	1.791.112

Les un million sept cent quatre-vingt-onze mille cent douze (1.791.112) Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites au Prix de Souscription et payées par les Souscripteurs par un apport en espèces.

Preuve du paiement des Nouvelles Parts Sociales a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'allouer le montant de dix-sept mille neuf cent onze Francs Suisses et douze centimes (CHF 17.911,12) au compte du capital social de la Société et le solde, étant le montant de huit mille sept cent vingt-six Francs Suisses et six centimes (CHF 8.726,06) au compte de la prime d'émission de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il se lise comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à quatre millions quatre-vingt-quinze mille cent soixante-douze Francs Suisses et dix-sept centimes (CHF 4.095.172,17) représenté par quatre cent neuf millions cinq cent dix-sept mille deux cent dix-sept (409.517.217) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Franc Suisse (CHF 0,01).»

### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 3.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate qu'à la requête des parties comparantes, cet acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties la version anglaise fera foi en cas de divergence entre les textes français et anglais.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, D. SPIVAK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2014. Relation: LAC/2014/8882. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Référence de publication: 2014045003/183.

(140051831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

#### **EWA Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 53, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014045160/10.

(140052317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

#### **ESO Business, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 77.687.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2014045157/11.

(140051738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

#### **Faya Meubles Marques, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7762 Bissen, 29, route de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 162.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.03.2014.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2014045163/12.

(140052283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

---

**Salomon Werner Hab Privée Group, Société Anonyme,  
(anc. Energy & Property S.A.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.243.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ENERGY & PROPERTY S.A.», ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B147243, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1552 de 12 août 2009, (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Madame Maria Pia BETTIOL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine GIACOMO, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Tiffany HALSDORF, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en «SALOMON WERNER HAB PRIVEE GROUP» et modification subséquente des statuts de la Société;

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «SALOMON WERNER HAB PRIVEE GROUP» de sorte que le premier alinéa de l'article 1 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «SALOMON WERNER HAB PRIVEE GROUP».».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. P. BETTIOL, S. GIACOMO, T. HALSDORF, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 mars 2014. Relation: RED/2014/650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 mars 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014045156/51.

(140051829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.